



Présentation des Archers de la Lande

L'association - État Civil

Créée en 1991, la section des Archers de la Lande faisait partie de l'Association Sportive de Saint Jacques (ASSJ) et reçoit l'affiliation de la Fédération Française de Tir à l'Arc dès août 1992.

En 1998, LES ARCHERS DE LA LANDE se constituent en association sportive à but non lucratif, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, et les statuts sont déposés en préfecture le 25 mai.

Dans le même temps, l'association adhère à l'Office Jacquolandin des Sports (OJS) et bénéficie au cours de l'année 1998 de sa reconnaissance comme « Ecole Française de Tir à l'Arc – label initiation » ainsi que de l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (n° 99 35S 06).

L'association « LES ARCHERS DE LA LANDE » est :

- affiliée à la Fédération Française de Tir à l'Arc – F.F.T.A (n° 03 35 081)
- membre du Comité régional de Bretagne de Tir à l'Arc
- membre du Comité départemental d'Ille et Vilaine de Tir à l'Arc
- membre de l'OJS de ST JACQUES DE LA LANDE



LES ARCHERS DE LA LANDE ont leur siège social situé au Complexe Sportif – OJS - 3, place Salvador-Allende – 35136 ST JACQUES DE LA LANDE.



<https://www.lesarchersdelalande.com>

<https://www.facebook.com/Les-Archers-de-la-Lande>